



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/1/2012
COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012 - 2017

Par délibération en date du 15 novembre 2011, le Conseil Communautaire de la CCPG a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2017.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- 1- Développer une offre de logements permettant une relance de la croissance démographique
- 2- Développer l'offre de logements sociaux
- 3- Encourager une offre privée adaptée aux besoins de la population
- 4- Répondre aux besoins des populations spécifiques
- 5- Promouvoir un urbanisme et des logements durables
- 6- Initier des actions transversales permettant la mise en œuvre du PLH.

L'estimation des moyens et du budget nécessaires à la mise en œuvre du PLH sera effectuée lors de la phase de concertation avec les communes et personnes associées, afin d'être ajoutée au projet de PLH qui sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2017.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/2/2012
COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par délibération du 15 novembre 2011, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et décidé de modifier les statuts communautaires en conséquence. Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de compétence à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'article 5 statuts de la C.C.P.G. en ajoutant un alinéa au point 2.1 *Protection et mise en valeur de l'environnement* :

« 2 compétences optionnelles

2-1 Protection et mise en valeur de l'environnement

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- Sont considérés comme d'intérêt communautaire, les politiques et services contribuant à la protection et l'entretien du milieu et des ressources naturelles :

- Mise en place d'un service public d'assainissement collectif

- Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin d'assurer :
 - le contrôle de diagnostic de l'existant, de conception et de l'implantation des installations d'assainissement non collectif, de la réalisation des travaux, de fonctionnement des installations,
 - l'organisation de l'entretien des installations y compris l'évacuation pour traitement des matières de vidange,

- la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation des ouvrages individuels dans le cadre d'opérations d'intérêts général.

- Politique de l'eau :

- participation aux actions collectives et programmes contractuels en matière d'entretien des cours d'eau et de reconquête de la qualité de l'eau, animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ainsi que participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la circulation de l'eau
- élaboration, mise en œuvre, animation et suivi d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (études, diagnostics, information, communication, sensibilisation, conseil, formation, travaux, suivi, évaluation) notamment dans le cadre des contrats de bassins versants. Cette compétence ne concerne pas les interventions sur les périmètres de protection des captages définis par arrêtés préfectoraux.

- Coordination des études, de l'animation et des actions collectives ayant pour objet la protection de l'environnement, des sites et espaces naturels sensibles ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert de compétence Assainissement Collectif à la CCPG à compter du 1^{er} janvier 2013.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/3/2012

COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**TRANSFERT DE COMPETENCE ESPACES NATURELS ET
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A L'ECOCITOYENNETE**

Par délibération du 20 décembre 2011, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence espaces naturels et éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté à la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et décidé de modifier les statuts communautaires en conséquence. Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de compétence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'article 5 statuts de la C.C.P.G. en modifiant la rédaction du point 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement :

« 2) Compétences optionnelles

2-1 Protection et mise en valeur de l'environnement

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- Sont considérés comme d'intérêt communautaire, la politique de l'eau et la gestion des services contribuant à la protection et l'entretien du milieu aquatique :

- Mise en place d'un service public d'assainissement collectif (au 1^{er} janvier 2013)
- Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin d'assurer :
 - le contrôle de diagnostic de l'existant, de conception et de l'implantation des installations d'assainissement non collectif, de la réalisation des travaux, de fonctionnement des installations,

- l'organisation de l'entretien des installations y compris l'évacuation pour traitement des matières de vidange,
- la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation des ouvrages individuels dans le cadre d'opérations d'intérêts général.
- Politique de l'eau (subdéléguée au SMEGA) :
 - participation aux actions collectives et programmes contractuels en matière d'entretien des cours d'eau et de reconquête de la qualité de l'eau, animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ainsi que participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la circulation de l'eau
 - élaboration, mise en œuvre, animation et suivi d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (études, diagnostics, information, communication, sensibilisation, conseil, formation, travaux, suivi, évaluation) notamment dans le cadre des contrats de bassins versants. Cette compétence ne concerne pas les interventions sur les périmètres de protection des captages définis par arrêtés préfectoraux.
- Sont considérées comme d'intérêt communautaire, les politiques contribuant à la protection, la préservation et la gestion des espaces naturels :
 - Coordination des études, de l'animation et des actions collectives ayant pour objet la protection de l'environnement, des sites et espaces naturels sensibles
 - Gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral moyennant une convention de gestion spécifique à chaque site
- Est considérée comme d'intérêt communautaire l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté
 - Coordination et conduite d'actions d'intérêt communautaire contribuant à l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté
 - Soutien aux projets d'intérêt communautaire contribuant par leur contenu et/ou leur dimension à l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté sur le territoire communautaire
 - Gestion d'équipements publics structurants d'intérêt communautaire liés à l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 5 statuts de la C.C.P.G. en modifiant la rédaction du point 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement et émet ainsi un avis favorable au transfert de la compétence espaces naturels et éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté compétence à la CCPG.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le 24 janvier 2012
Le Maire,
Yvon LE PUT :**

Transmis en Préfecture
Le 24 janvier 2012
Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/4/2012
COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE

L'Association « Les Amis de la Bibliothèque » a programmé une animation en compagnie du conteur Patrick EWEN le dimanche 4 mars.

Une demande de subvention exceptionnelle de 600 €uros a été déposée pour participer au financement de cet « après-midi tout public ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une subvention de 600 €uros aux « Amis de la Bibliothèque ». Cette somme sera prélevée à l'article 6574 sur le budget 2012.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.**

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/5/2012

COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

CONTRATS CAE

Par délibération en date du 24 janvier 2011, le Conseil Municipal avait autorisé la signature de deux « Contrats d'Accompagnement à l'Emploi » pour les services de l'école Albert Camus et la cantine municipale.

Ces contrats arrivent à échéance le 13 Mars 2012. L'une des personnes ne souhaite pas renouveler son contrat parce qu'elle fait valoir ses droits à la retraite. L'autre personne souhaite renouveler son contrat pour une durée d'au moins 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement d'un contrat CAE et à la création d'un nouveau contrat CAE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/6/2012

COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

CHARTRE DE L'ACTION SOCIALE
DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Une charte de l'action sociale a été mise en place par le Comité National de l'Action sociale (CNAS) en juin dernier. Ses objectifs sont, d'une part de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant les valeurs essentielles du CNAS (solidarité et mutualisation) et, d'autre part, de donner encore plus de légitimité au rôle de délégué élu et agent, ainsi qu'au correspondant.

La mise en application de cette charte se traduira par des réunions de formation partagées auxquelles seront invités à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature de cette charte de l'action sociale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/7/2012

COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL
DES ITINERAIRES DE RANDONNEES**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Général lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et Randonnées et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au PDIPR
- accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux
- s'engage à :
 - ⇒ ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
 - ⇒ l'aménagement des sentiers
 - ⇒ préserver leur accessibilité
 - ⇒ en garantir le balisage
 - ⇒ en garantir l'entretien
 - ⇒ signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs

- ⇒ proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières
 - ⇒ proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée
 - ⇒ la promotion
 - ⇒ l'animation
- autorise Monsieur Le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le 24 janvier 2012
Le Maire,
Yvon LE PUT :**

Transmis en Préfecture
Le 24 janvier 2012
Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1/8/2012

COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 19 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi dix neuf janvier, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 13 janvier 2012.

Publiée le 24 janvier 2012

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, DAVAINÉ Didier, KERENEUR Yvon, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, François LE BESCOND, LE CALVEZ Michel, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : LE NORMAND Arsène (donne procuration à François CLECH), LE MEUR-FONTON Catherine (donne procuration à DELTHEIL Anne).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DIA (Régularisations)

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA 2011 N° 12 - 9, Rue du Dr Mahé (parcelles A 664 et 1206)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 24 janvier 2012

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 24 janvier 2012

Le Maire,